

Le Mot du Maire



C'est le 5 janvier dernier que les élus du Conseil municipal se sont réunis pour leur première réunion de l'année 2022. Toujours pour votre information, voici un résumé des délibérations prises ce soir-là.

Le premier point concernait le recensement de la population, qui se déroulera du 20 janvier au 19 février. A cet effet, nous avons défini les modalités de rémunération des deux agents qui se chargeront de cette tâche, en l'occurrence Mmes Dominique ALBUGUES et Shona BOUNET.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire et vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos deux agents recenseurs.

Dans un autre domaine, nous avons validé le recrutement d'un agent contractuel à 24 heures par semaine (Mme Jessica BRIZZI) pour la période d'arrêt maladie de Mme Laurence GLEIZE.

Nous avons aussi pris une délibération de principe afin de permettre, à tout moment, le recrutement d'agents contractuels pour pallier rapidement à l'absence éventuelle d'agents municipaux.

D'autre part, nous avons accepté de signer une nouvelle convention avec le syndicat mixte d'électrification du département (SMED13), pour le renforcement de la ligne électrique située route de Mollégès (RD74).

Il s'agit de la troisième tranche de travaux, dans cette zone, consistant en l'enfouissement de nouveaux câbles électriques, ainsi que du réseau téléphonique et de la fibre optique. Le coût de l'opération est estimé à 30.000 € HT, avec une participation communale à hauteur de 20 %, soit 6.000 €.

Enfin, dans l'attente du vote du budget primitif 2022 (prévu d'ici le 15 avril prochain), les élus du Conseil municipal ont délibéré afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement. Celles-ci ne pourront cependant excéder 25 % des dépenses d'investissement réalisées en 2021, soit 408.025,30 € HT. Cette délibération n'a d'autre objectif que de permettre une continuité de fonctionnement de notre collectivité, en répondant, notamment, à certaines dépenses urgentes et/ou imprévues.

Ainsi s'achève ce « mot du maire », écrit le jour où, normalement, aurait dû se dérouler la cérémonie des vœux ... Et même si vous avez ainsi échappé à mon discours, je ne peux que regretter que nous n'ayons pas pu passer un moment ensemble tout en dégustant le traditionnel gâteau des rois.

Je vous renouvelle donc tous mes meilleurs vœux pour l'année qui vient de démarrer et serai ravi de vous retrouver, lors d'une des animations à venir, dans les prochains jours, dans notre village.

- **Vendredi 4 février**, à 20h30 à la salle polyvalente, projection du nouveau film de Steven SPIELBERG, la comédie musicale « *West Side Story* ».

- **Durant tout le mois de février**, nombreuses animations, préparées par Katianne, à la médiathèque ! Tous les détails dans l'écho du clocher.

Verquières, le 23 janvier 2022